

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt trois et le dix-neuf du mois de décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOUTON Jean-Marc, Maire.

Présents : BECHERAS Bruno, BECHERAS Jean-Claude, DUPUIS Jean-Philippe, JAMET Pierre, FOUREL Céline, MONTET Christophe, MOUTON Jean-Marc, SARZIER Cyril

Absents excusés : AVENAS Lucas, BEZARD Isabelle, DESCHAUX Sophie,

Absents non excusés : MAIA Christina, ROSSETTI Claudine

Procurations : AVENAS Lucas à JAMET Pierre, DESCHAUX Sophie à Jean-Marc MOUTON,

Secrétaire : SARZIER Cyril

Date de la convocation et de son affichage : le 14 décembre 2023

Début de la séance à 20h45

Délibération n°28-2023

DECISION MODIFICATIVE N°3 - INSUFFISANCE DE CREDIT SUR DIVERS CHAPITRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du manque de crédits sur les chapitres 65, 14 et 204. Il présente la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (041) : Installations de voirie	2 000,00	2041582 (041) : Bâtiments et installations	2 000,00
	2 000,00		2 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6558 (65) : Autres contributions obligatoire	3 000,00	752 (75) : Revenus des immeubles	3 700,00
7391178 (014) : Autres restit. au titre degré	700,00		
	3 700,00		3 700,00
Total Dépenses	5 700,00	Total Recettes	5 700,00

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 en ce sens
- **ADOpte** à l'unanimité de ses membres présents (10 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 abstentions)

Délibération n°29-2023

SUBVENTION ATOUT RURALITÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite solliciter une aide du département pour faire face aux réparations des dégâts causés par les intempéries du 18 septembre 2023.

En effet, le Département de l'Ardèche a adopté, à l'occasion de sa session du 17 juin 2022 un nouveau dispositif dénommé atout Ruralité 07 destiné à soutenir l'effort d'investissement des communes.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre d'Atout Ruralité 07 pour subventionner les dégâts des intempéries de septembre 2023.

Détail des dégâts :

- Affaissement de la chaussée rue des Granges : **3843.00€ HT**
- Vieille côte : éboulement mur en pierres **29482.15€ HT**
- Route du Saint Joseph : éboulement mur en pierres **29993.40€ HT**
- Route de Sécheras : éboulements de la chaussée **48194.40€ HT**
- Chemin de la tour : affaissement du chemin jusqu'à la rivière. L'accès étant difficile, aucune entreprise n'a voulu chiffrer les dégâts

Total des travaux : 111512.95 € H.T

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention dans le cadre d'Atout Ruralité au Département de l'Ardèche
- **ADOPTÉ** à l'unanimité de ses membres présents (10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention)

NON SOUMIS A DELIBERATION(S)

- **Prise de parole de Jean-Marc MOUTON, Maire:**

Repas des aînés : Le 12 décembre 2023 à eu lieu le repas des aînés de la commune. Pour l'occasion le traiteur d'Anneyron « La Toque Dauphinoise » a été retenu. 60 repas ont été servis lors de cette journée. Le repas s'est bien déroulé et l'animation avec « Bob solo » chanteur a été appréciée par les convives.

City Park : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté l'entreprise ayant réalisée les travaux autour du city park en rondins de bois car ceux-ci se sont fortement dégradés et les rend dangereux. C'est pourquoi les employés municipaux les ont mit en sécurité.

Pour le moment, nous n'avons pas de retour de l'entreprise malgré l'envoi des photographies par e-mail.

L'entreprise ne répond plus aux sollicitations par téléphone, par e-mail et par lettre recommandée accusé réception pour laquelle ils n'ont pas été la récupérer.

Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) : Monsieur le Maire informe que l'étude a eu lieu et qu'elle a été transmise à CODIS pour validation.

L'étude démontre les aspects suivants :

- Rajout d'un poteau de défense incendie dans le village
- Au Nord du village à la sortie devant les bâtiments de Cance-Doux il faut rajouter un poteau incendie
- Pour le plateau, il faudra prévoir 9 poches d'eau de 120m³ mais pour installer une poche d'eau il faut 200m² de terrain grillagé. De plus, le prix d'une poche à eau est de 25 000 €
- Le prix d'une borne incendie coûte 5 000 €

L'estimation des travaux sera à prévoir sur 4 années et pour la somme de 228 600,00 €

Travaux de végétalisation de la cour de l'école : Monsieur le Maire indique aux élus que les travaux de végétalisation sont terminés dans la cour de l'école. Il reste à terminer d'installer le goutte à goutte et de mettre le paillage en place dans les massifs.

Problème d'éclairage public Rue du Ruisseau et dans l'enceinte de l'école : Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un câble électrique a été arraché lors de la réalisation des travaux de végétalisation de la cour de l'école par une entreprise de Travaux Publics. Mais le problème a été résolu par l'entreprise Lapize Salée qui est intervenue pour réparer le câble abîmé.

QUESTION DIVERSES :

Néant

PROCES-VERBAL

La séance est levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré à ARRAS SUR RHÔNE, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Cyril SARZIER



Le Maire
Jean-Marc MOUTON

